

Tam carus uni ; nunc procacis
 Ludibrium tragicum popelli !
 Verène reges vos modò dicitis ,
 Recti nefastis consiliis virùm
 Quos vos ministros & fideles
 Creditis , heu miserè jocandi !
 Nondùmne fœcem hanc exitiabilem ,
 Solemne semper cni fuit impium hoc :
Rex , lex , fidesque nulla sunt ;
Debilibus dominemur. acres :
 Nondùmne nostis quæ folii ad pedem
 Impunè certas infidias struit ,
 Vestramque frustrari haud veretur
 Religionem , inimica turba ?
 Quidnam scelesti , si semel audeant ,
 Non moliantur ? Nempè trifur cohors
 Gazâque & armis potita
 Quid metuat sibi ? Quid resistat ?

*L*ETTRE d'un ecclésiastique François à l'auteur du
Journal. „ J'ai remarqué dans quelques-uns de
 vos numéros, que vous vouliez bien répondre à quel-
 ques questions qui vous étoient proposées. Je prends la
 liberté de vous en envoyer quelques-unes, monsieur,
 & j'ose me flatter que vous me ferez la grace d'y
 répondre de même. Elles concernent la Religion,
 la discipline de l'Eglise; & sans doute sous ce point
 de vue, elles ne peuvent être que favorablement
 accueillies de votre part. La première de ces ques-
 tions a rapport au jeûne; elle consiste à savoir si
 tout ce qui concerne la boisson est de nature à le
 rompre, & si c'est l'intention de l'Eglise que
 nous nous en abstenions entièrement pour observer
 le jeûne dans toute son étendue. J'ai toujours été
 persuadé de l'affirmative. Mais comme le principe
 contraire paroît être généralement reçu dans ces